

## Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.DEC/309 8 juillet 1999

**FRANÇAIS** 

Original: ANGLAIS

## 238ème séance plénière

PC Journal No 238, point 3 de l'ordre du jour

## **DECISION No 309**

Le Conseil permanent,

Conformément aux dispositions de l'Article 7.05 et de l'Article 8.06, alinéa (e), du Règlement financier et sur la base du rapport des vérificateurs extérieurs des comptes,

- Remercie les vérificateurs finlandais de leurs travaux; et
- Accepte les états financiers vérifiés de 1998.